

## OCBM de Charleroi : document préparatoire au point 5.5

### Planification des redéploiements jusque 2030 dans le bassin de Charleroi

#### 1. Contexte

Suite à un travail important de planification réalisé conjointement par le SPW et le TEC pour baliser l'ensemble des évolutions de l'offre de transport public nécessaires à travers toute la Région pour atteindre les objectifs 2030 de la Vision FAST que s'est fixé la Wallonie.

Le calendrier et les périmètres des zones de redéploiement pour le bassin de Charleroi ont été présenté à l'OCBM de Charleroi du 9 juin 2022 qui a remis l'avis suivant :

*L'Organe émet un avis favorable sur le périmètre et l'évolution du planning des premiers redéploiements de l'offre de transport en commun sur son bassin, à savoir :*

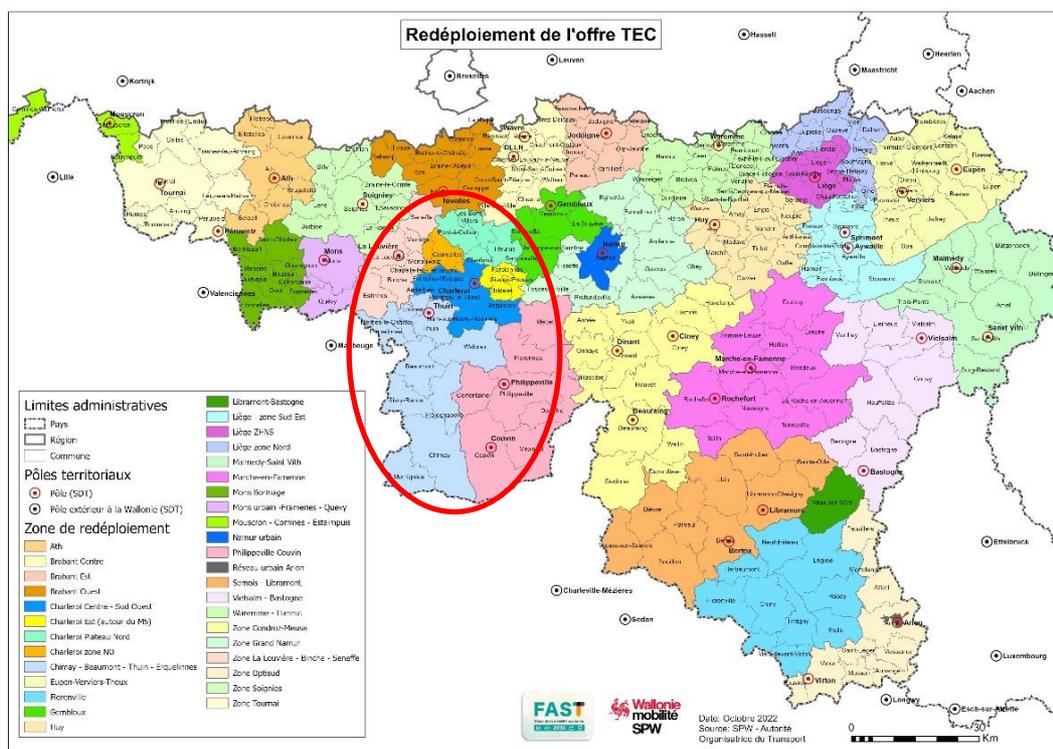
- *Etude du redéploiement de la zone Nord-Ouest de Charleroi : réseau cible (ambitions tactiques) déjà soumis à l'avis de l'OCBM d'automne 2021 ;*
- *Etude du redéploiement du Plateau Nord de Charleroi : réseau cible (ambitions tactiques) soumis à l'avis de l'OCBM de printemps 2022 ;*
- *Etude du redéploiement de la zone Est de Charleroi (autour du M5) : présentation d'un diagnostic à l'OCBM de printemps 2022 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2022 le projet de réseau cible (ambitions tactiques) ;*

*Etant donné les enjeux de développement urbain, l'Organe recommande de laisser ouvert à ce stade la planification des zones suivantes (Sud de Charleroi autour du BHNS, Chimay – Beaumont – Thuin – Erquennes, Charleroi Centre), notamment dans l'attente des résultats du PMCM en cours.*

*Il recommande également d'intégrer les communes d'Anderlues et Fontaine l'Evêque au redéploiement « Charleroi Centre », en lien avec l'axe métro.*

Une nouvelle planification est dès lors proposée conjointement par l'Autorité Organisatrice du Transport et l'Opérateur de Transport de Wallonie (le TEC). Celle-ci tient compte des enjeux mis en évidence lors du précédent OCBM liés au développement de projets majeurs à Charleroi et pourra s'appuyer sur les résultats du Plan de Mobilité de Charleroi Métropole qui définira le réseau de transport public structurant (train, métro, BHNS, et quelques lignes de bus les plus structurantes) et les balises nécessaires à la définition des autres lignes s'appuyant sur ce réseau.

## 2. Les périmètres des zones de redéploiement



www.wallonie.be  
N° vert : 1718

Les communes du bassin de mobilité de Charleroi sont ainsi réparties à présent en 6 zones de redéploiement définies et planifiées comme suit :

| Zone de redéploiement                  | Communes concernées  | Diagnostic     | Nouveau Plan régional de transport | Etudes opérationnelles et participation citoyenne | Mise en œuvre opérationnelle (TEC) | Evaluation |
|--|--|----------------|------------------------------------|---|------------------------------------|------------|
| Charleroi zone NO                      | Charleroi, Chappelle-Lez-Herlaimont, Courcelles  | Printemps 2021 | Été 2022                           | 2022 - 2023                                       | 2024                               | 2026       |
| Zone Charleroi Plateau Nord            | Charleroi, Pont à Celles, Les Bons Villers, Fleurus  | Automne 2021   | Automne 2022                       | 2023  | 2024                               | 2026       |
| Charleroi Est (autour du M5)           | Charleroi, Châtelet, Aiseau-Presles, Fariennes   | Printemps 2022 | Hiver 2022                         | 2023-2024-2025                                    | 2026                               | 2028       |
| Charleroi Centre - Sud Ouest           | Charleroi, Anderlues, Fontaine l'Eveque, Gerpennes, Hames-sur-Heure Nalignes, Montignies le Tilleul            | Automne 2023   | Automne 2024                       | 2025-2026   | 2027-2028                          | 2029       |
| Chimay - Beaumont - Thuin - Erquelines | Mominies, Chimay, Sivry-Rance, Froidchapelle, Beaumont, Walcourt, Thuin, Lobbes, Merbes le Château, Erquelines | 2026           | 2027                               | 2027-2028   | 2029-2030                          | >2030      |

PRTP = Plan régional de transport public reprenant les ambitions régionales pour la zone en termes de liaisons et de niveaux de service cibles

Etant donné que la démarche PUM / PMCM ne s'est initiée qu'en 2022, plusieurs études ciblées de redéploiement ont déjà été menées en parallèle.

Le réseau cible de la **zone Nord-Ouest de Charleroi** a reçu de l'OCBM Charleroi du 02/12/2021 un avis favorable au niveau tactique sur le nouveau réseau cible proposé par l'AOT suite aux ateliers de co-construction menés depuis mi-2021, en demandant une augmentation des niveaux de service le week-end sur la liaison urbaine structurante Trazegnies - Courcelles – Gosselies et de prolonger en heures de pointe la liaison Pont-à-Celles-Luttre-Trazegnies jusque Souvret. Les études opérationnelles sont en cours et la démarche d'information publique et participation citoyenne devrait être réalisée début 2023.

Le réseau cible de la **zone « Plateau Nord »** a reçu de l'OCBM du 9 juin 2022 l'avis suivant :

*Moyennant l'intégration de la desserte du PAE Aéroport sur la liaison Express cible « Charleroi – Aéroport », l'Organe émet un avis favorable au niveau tactique sur le réseau cible proposé par l'AOT (détaillé dans les fiches par liaison en annexe) suite aux ateliers de co-construction menés depuis janvier 2022.*

L'AOT officialise sur cette base le Plan Régional de Transport Public de la zone « Plateau Nord » afin de permettre à l'OTW de piloter la phase suivante d'études opérationnelles.

Un léger amendement fait l'objet du point 5.3. de cette séance.

Le réseau cible de la **zone « Charleroi Est »** fait l'objet du point 5.1. de cette séance.

Par rapport aux propositions de juin 2022 et sur base de l'avis de l'OCBM, un regroupement des communes autour du Métro et du BHNS a été réalisé en une seule étude de redéploiement.

### **3. Proposition d'avis de l'Organe**

**L'Organe émet un avis favorable sur le périmètre et l'évolution du planning de redéploiement de l'offre de transport en commun sur son bassin, à savoir :**

- **Etude du redéploiement de la zone Centre et Sud-Ouest de Charleroi : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2023, fort des conclusions du PMCM en matière de réseaux structurants, en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM d'automne 2024 le projet de réseau cible (ambitions tactiques régionales) ;**
- **Etude du redéploiement de la zone Chimay – Beaumont – Thuin - Erquelines : présentation d'un diagnostic à l'OCBM d'automne 2026 en vue de soumettre à l'avis de l'OCBM de printemps 2027 le projet de réseau cible (ambitions tactiques régionales).**